

Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB)

Avis du Comité de massif des Pyrénées du 11 janvier 2012

La secrétaire d'Etat à l'écologie a proposé devant le comité de massif le 26 juillet 2010 la définition d'une stratégie globale portée par les acteurs pyrénéens sur le thème de la biodiversité dont la gouvernance serait assurée conjointement par l'Etat et le comité de massif.

Les travaux sur ce thème ont été conduits depuis, sous la coordination du préfet de massif, en associant les acteurs pyrénéens à travers le Comité de suivi SPVB, constitué autour de l'ensemble des membres de la commission permanente du Comité de massif.

Les documents issus de ces travaux ont été présentés, sous l'intitulé « Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité » à ce comité de suivi le 04 octobre 2011.

Lors de la commission permanente du 08/11/2011 il a été décidé, comme le prévoit le règlement intérieur du comité de massif, de procéder à la consultation écrite des membres du comité de massif sur les documents suivants:

- stratégie proprement dite
- ses annexes
- un résumé « quatre pages » rappelant les principes et les pistes d'actions de cette stratégie

Suite à la consultation écrite du 05/12/2011, le comité de massif doit donner un avis sur ces documents, pour permettre une mise en œuvre efficace d'une stratégie partagée par les acteurs pyrénéens.

Le comité de massif félicite le comité de suivi SPVB pour la qualité du travail réalisé, notamment pour l'effort de clarification apporté par le résumé « quatre pages » qui met bien en avant les principes généraux de la stratégie.

Il propose que cette stratégie constitue la partie biodiversité du schéma de massif révisé.

Il se félicite de la mise en avant des principes de subsidiarité et de volontariat qui devront permettre une appropriation progressive d'un dispositif qui reste, par essence, complexe. Il reste à cette fin souhaitable que ces documents fassent l'objet d'une présentation spécifique par les services de l'Etat, au cours du premier semestre 2012, auprès en particulier des conseils régionaux et des conseils généraux concernés ce qui permettra, par exemple, de répondre aux questionnements portés par les Conseils régionaux, notamment, sur l'articulation avec les stratégies régionales en faveur de la biodiversité.

Il note avec satisfaction la mise en avant, dès le titre, de l'aspect valorisation et de la volonté de sensibiliser le public sur le sujet ce qui demandera la mise en place de dispositions pédagogiques assurant une meilleure lisibilité des actions conduites, et souhaite qu'un document de communication à destination du grand public soit rédigé rapidement.

Le comité de massif demande à ce que le caractère évolutif et progressif de la stratégie soit assuré par la pérennisation des travaux du comité de suivi SPVB, constitué autour des membres de la commission permanente et par la présentation régulière des résultats devant l'ensemble des membres du comité. Il propose que cette gouvernance partagée avec l'Etat soit signalée par l'apposition sur les documents de communication de l'indication de la participation du comité de massif aux travaux d'élaboration et de suivi de la stratégie

Sous la réserve du respect de ces modalités de gouvernance, le comité de massif approuve la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité qui lui a été présentée.